



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

## Service de garde municipal – Règles 2025-2026

### 1. Clientèle

- Pour les enfants de l'école primaire Jean XXIII.
- **Régulier** : au moins 1 fois par semaine. Formulaire obligatoire.
- **Occasionnel** : au besoin, réservation auprès de Rosemary (418-453-2512 poste 4202 ou à [info@invernessquebec.ca](mailto:info@invernessquebec.ca)). Formulaire obligatoire.

### 2. Lieu

Année 2025-2026 (septembre à décembre et selon les avancements des travaux à l'école): **Centre récréatif Robert-Savage**, 1866 rue Dublin.

### 3. Horaire

- **École** : 25 août 2025 au 23 juin 2026
  - Tous les jours : 15 h 30 à 17 h 30
- **Pédagogiques / relâche** : 7 h 30 à 17 h 30

### 4. Accès

Entrée par la porte du côté du centre récréatif. Stationnement de l'école.

### 5. Inscriptions

- Chaque mois en ligne (lien envoyé par courriel et Messenger).
- **Obligatoire** pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

### 6. Tarifs

- Après-midi (15 h 30 à 17 h 30) : **11 \$ / enfant**
- Journée pédagogique : **25 \$ / enfant**
- Les tarifs sont sujets à changement en janvier selon le budget
- Facture envoyée chaque mois.
- **Absence après l'école** : pas de frais.
- **Absence aux pédagogiques ou relâche** : paiement obligatoire



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

Retard : 1 \$ / minute après 17 h 30.

Chèque sans fond : 20 \$.

Relevé 24 (impôt) fourni si NAS transmis.

50 \$ de frais pour toute demande de modification après le dernier jour de février.

## 7. Accueil et départ

- Seulement les parents, tuteurs ou personnes autorisées peuvent venir chercher l'enfant.
- Aucun départ seul à l'extérieur.

## 8. Activités

Collation, jeux libres et activités : bricolage, sport, lecture, jeux extérieurs, etc.

## 9. Communication

- Par **courriel** et **Messenger**.
- Responsable : Rosemary Gagné – 418-453-2512 poste 4202 – [info@invernessquebec.ca](mailto:info@invernessquebec.ca)

## 10. Absences/ Modifications

Prévenir une semaine à l'avance. Aucun changement accepté durant la semaine en cours à moins d'urgence majeure.

## 11. Santé

- Petites blessures : premiers soins.
- Urgence : services de santé + appel aux parents.
- Malade : l'enfant reste à la maison.
- Aucun médicament sans prescription et autorisation écrite.

## 12. Alimentation

- Pas d'échange de nourriture.

## 13. Règles de civisme

- J'écoute la responsable.
- Je parle poliment.
- Je ne frappe pas, je ne lance pas d'objets.



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

- Je circule calmement.
- Je respecte les lieux et les autres.
- Objets interdits : Friandises (sauf permission), couteaux, pétards, cellulaires

#### **14. Discipline en cas de manquement majeur**

- **1er** : billet vert, à signer par le parent.
- **2e** : billet jaune + suspension 1 jour.
- **3e** : billet orange + suspension 1 semaine.
- **4e** : billet rouge + suspension pour l'année.
- La responsable peut passer directement à une étape selon la gravité.

#### **15. Fermetures**

- Pas de service lors des tempêtes (sauf avis contraire).
- Fermé aux jours fériés (fête du Travail, Action de grâce, période des Fêtes, Pâques, Congé des patriotes).

 **Ensemble, faisons du service de garde un endroit amusant, sécuritaire et respectueux.**